

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

ARGUMENTATION SUR L'IMPORTANCE DU MAWLID

Épître écrite par le faible serviteur et amoureux de la science
Mouhamadou Moustapha MBOUP
(Qu'ALLAH le pardonne, de même que ses parents)

www.eutoumaodo.com

Cette épître est un cadeau (hadiyyah) adressé :

- A la meilleure des Créatures Sayyidounâ Mouḥammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam)
- A Sa Noble famille (Radiyal LÂHOU 'anhom)
- A Notre Cheikh El Hadj Malick SY (qui a donné au Mawlid une dimension spéciale) et Ses Illustres Guides Spirituels (Radiyal LÂHOU 'anhom) et pour les visiteurs du site <http://www.eoutoumaodo.com>
- A tous les savants musulmans (Rahimahoum ALLAH)
- A tout musulman du monde entier aimant connaître la vérité, rien que la vérité, sur la célébration de l'anniversaire de La Naissance de Notre Bien-Aimé, L'Envoyé d'ALLAH, Sayyidounâ Mouḥammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam)

«Ô mon peuple ! Voyez-vous si je me base sur une preuve évidente émanant de MON SEIGNEUR, et s'IL m'attribue de Sa Part une excellente donation?... Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que d'ALLAH. En LUI, je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant. » [Sourate 11 – Verset 88]

«SEIGNEUR! Ne fais pas dévier nos cœurs après que TU nous aies guidés; et accorde-nous Ta Miséricorde. C'est TOI, certes, LE GRAND DONATEUR! » [Sourate 3 – Verset 8]

www.eoutoumaodo.com

BISMIL LÂHIR RAHMÂNIR RAHÎME

Louanges à ALLAH, CREATEUR de l'Univers et ses habitants, QUI nous a gratifié du Meilleur parmi eux, en l'occurrence, Notre Messager et Bien-Aimé Mouhammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Salât et Salâm sur Ce Prophète Envoyé, qui a sorti l'Univers des ténèbres vers la lumière évidente ; de même que sur Ses Compagnons et tous ceux qui rapportent et transmettent cette guidée jusqu'au jour ou tout acte sera récompensé.

Ceci dit, la célébration du Mawlid ou Gamou qui coïncide avec l'anniversaire de la naissance du Prophète Mouhammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), est sujet de controverse chez bon nombre de musulmans à notre époque. Certains prétendent que ce n'est qu'une innovation, alors que toute innovation est égarement et source de dérives dans la religion. D'autres pensent que c'est un acte de dévotion dont la récompense qui en découle est incommensurable. D'autres restent perplexes, assistant à ce débat sans avis, vu l'ardeur des uns et des autres dans leurs positions respectives, sans qu'ils ne comprennent réellement les tenants et les aboutissants du sujet. Pour résoudre cet énigme, le musulman a besoin de savoir comment les savants, héritiers des Prophètes ('alyhimous salâtou was salâm), traitent ce sujet. Il a également besoin de savoir si vraiment la célébration du Mawlid est une innovation. Si c'est le cas, est ce que toute innovation est bien blâmable et est égarement ? Pourquoi a-t-on besoin de célébrer un tel événement ? Est ce que les savants approuvent cette pratique ? On espère qu'en répondant à ces questions, on mettra la lanterne sur ce sujet. Nous demandons à ALLAH, SEIGNEUR des compréhensions et des sens, de nous assister afin de répondre à ces questions avec exactitude. Il en est LE MAÎTRE et LE CAPABLE.

ARGUMENTS DES DETRACTEURS :

Les détracteurs de la célébration du Mawlid disent que c'est une innovation et que toute innovation est blâmable et est source d'égarement car La Mère des croyants, Aïcha (Radīyal LÂHOU 'anhâ) a dit : Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a dit : « **Quiconque innove dans notre religion-ci une chose qui n'en fait pas partie, verra son innovation rejetée** » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]. Il y a aussi le hadith de Djabir (Radīyal LÂHOU 'anhou) selon lequel Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) disait dans son sermon: «**Certes, Le Livre d'ALLAH véhicule le discours le plus vrai. Le meilleur enseignement est celui de Mouhammad. Les inventions sont les pires des choses. Toute invention est une innovation. Toute innovation est une aberration (ou égarement)** » [Rapporté par Mouslim]. Ce hadith montre clairement la gravité des inventions ou innovations dans le domaine religieux, surtout si on sait qu'il y a une version (faible selon bon nombre de spécialistes de ce domaine) de ce hadith où il y'a « **et toute aberration conduit à l'enfer.** » [Cité sous cette version par An-Nassâ-î].

De même, Le hadith de 'Irbad ibn Sariah (Radīyal LÂHOU 'anhou) dans lequel Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dit: «**Méfiez vous des choses inventées car toute chose inventée est une innovation, et toute innovation est une aberration.**» [Rapporté par Abou Dawoûd] enfonce le clou. Ce qui montre encore plus - selon eux - que la célébration de cet événement est mauvaise et dangereuse sur le plan religieux est le hadith selon lequel Al Mouttallib Ibn Hattâb (Radīyal LÂHOU 'anhou) a dit : Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a dit : « **Je n'ai laissé aucune chose qui vous rapproche d'ALLAH sans vous enjoindre de l'accomplir, et je n'ai laissé aucune chose qui ne vous EN éloigne, et qui vous rapproche du Feu, sans vous interdire de la faire** » [Rapporté par Al-Hâkim et Al-Bayhaqî].

Les Compagnons (Radjial LÂHOU 'anhoum) ne sont pas en reste sur le fait de repousser toute forme d'innovation. ' Abdoullah Ibn Mas'oud (Radjial LÂHOU 'anhou) a dit : "**Suivez et n'innovez pas, car on vous a donné ce qui est suffisant (et toute innovation est un égarement.)**" [Rapporté par Waki ' dans Az-Zouhd et Abou Khaythamah dans Kitâb Al'Ilm]. ' Abdoullah Ibn ' Oumar (Radjial LÂHOU 'anhou) a dit, "**Toute innovation est un égarement, même si les gens la considère comme bonne.**" [Rapporté par Al-Bayhaqi dans ilas-Sunan Al-Madkhal et aussi Ibn Naṣr dans As-Sunnah]. Tout cela montre – selon eux - que la célébration du Mawlid est mauvaise et répréhensible.

Cette affirmation est d'autant plus avérée que le premier initiateur de ces manifestations en public fut Al Malik Al Mouzaffar Abou Sa'ïd Kawkaboury, roi d'Arbel vers la fin du 6^e siècle et le début du 7^e siècle de l'Hégire d'après des historiens comme Ibn Khallitan et d'autres. Ni Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), ni Ses Nobles Compagnons (Radjial LÂHOU 'anhoum), ni les pieux prédécesseurs de cette communauté n'ont célébré cet événement. Le bien et la guidée consistent à suivre la Sounnah, le mauvais et l'égarement consistent à pratiquer une bid'ah (hérésie). Tout cela est épaulé par le verset qui dit : «*Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.*» [Sourate 5 – Verset 3].

En plus, les célébrations du Mawlid facilitent beaucoup de turpitudes et de mauvais comportements. En guise d'exemple, il y a la rencontre entre hommes et femmes sous une forme interdite par la loi (Char'ah), l'exagération de la considération envers Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) qui peut entraîner à l'associationnisme (shirk), et d'autres péchés évidents.

Les arguments des détracteurs peuvent être résumés en ces paroles précitées.

INTRODUCTION A LA REPOSE AUX DETRACTEURS :

Il faudra noter avant de poursuivre ce document, que les détracteurs de la célébration du Mawlid, ne sont qu'un petit groupe isolé parmi les musulmans. Ils ont l'habitude de se dissocier et de se désolidariser des grands savants de cette communauté sur un nombre considérable de questions. L'argumentaire des savants de La Sounnah qui incitent à la célébration du Mawlid consiste à éclaircir ce qui est ambigu auprès des détracteurs, quand ils rapportent les hadiths cités ci-dessus et qu'ils ne comprennent pas. La compréhension des textes coraniques et des hadiths (traditions prophétiques) n'est pas à la portée de tout un chacun. C'est pour cette raison que les savants répètent souvent la parole d'Ibn 'Abbâss (Radjial LÂHOU 'anhoumâ) : « **Tout groupe égaré l'est à cause d'un manque de compréhension des textes** » [Rapporté par Al Âdjourî dans Ash Shar'ah]. Toute personne connaissant les avis des sectes (égarés) de cette communauté mouhammédienne et leurs arguments, sait pertinemment qu'ils ne se sont égarés qu'à cause des textes coraniques ou hadiths qu'ils n'ont pas su comprendre de la bonne manière. L'imam 'Abdoullâh Ibn Wahb (Raḥimahoul LÂH) disait : « **Si ce n'était pas Malik et Layth (Raḥimahoumâ ALLAH), je serai égaré** » [Rapporté par Ibn 'Abdil Barr dans At Tamhîd]. Cette parole de ce grand imam est édifiante. Pourtant, il avait plus de quatre cents (400) cheikhs (maîtres ou professeurs) et mémorisait des milliers, voire des centaines de milliers de hadiths. Mais, il affirme que tout ce qu'il a mémorisé comme textes qu'il a appris de ses cheikhs seraient source d'égarement si ce n'était l'enseignement et l'explication de ces deux grands imams de la Sounnah, Malik Ibn Anas et Layth Ibn Sa'd (Raḥimahoumâ ALLAH). On commence par ces paroles pour qu'on ne se trompe pas en croyant qu'on peut se suffire de notre propre analyse des textes, sans faire le tour des textes concernant le sujet étudié, et sans même savoir l'avis des savants de grande renommée de cette communauté, les héritiers des prophètes ('alayhimous salâtou was salâm). Ce sont deux conditions sine qua non pour avoir la bonne compréhension des textes du Saint Coran et de La Sounnah du Prophète (Sallâl

LÂHOU 'alayhi wa sallam).

TEXTES IMPORTANTS OMIS PAR LES DETRACTEURS :

Passons d'abord à la réfutation des arguments des détracteurs. En réalité, ils ont mal compris ces textes précités, tout simplement, parce qu'ils regardent les textes coraniques et les hadiths par un œil sombre et n'ont pas pris en compte d'autres textes tout aussi importants sur le sujet. En effet, L'imam Mouslim (Raḥimahoul LÂH) rapporte dans son Saḥīḥ (recueil authentique), de la part de Djarîr Ibn 'Abdoulâh et Abou Hourarah (Raḍiyal LÂHOU 'anhoumâ) qui soutiennent que L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a dit : « **Quiconque institue une bonne coutume en Islâm (*man sanna fil islâmi sounnatan ḥassana*) aura une récompense ainsi que celle de tous ceux qui l'auront suivi. Quiconque institue une mauvaise coutume en islam (*waman sanna fil islâmi sounnatan sayyi-atan*) recevra un châtement ainsi que celui de ceux qui l'auront pratiqué.** » [Rapporté également par Ibn Mâdjah, les versions sont légèrement différentes mais le sens reste inchangé]. Dans Kitâb At Tarâwîḥ de son Saḥīḥ, l'imam Al Boukhârî (Raḥimahoul LÂH) a rapporté une série de hadiths qui traitent de l'évolution des prières surérogatoires pendant les nuits du mois sacré de Ramadan. Parmi ces hadiths, il y a la parole du grand Khalife 'Oumar Ibn Al Khattâb (Raḍiyal LÂHOU 'anhou) - en voyant les compagnons et les pieux suivants (Tâbi'înes) faire cette prière en commun et dans la mosquée - qui postule : « **Quelle excellente innovation (bid'ah) !** » [l'imam Mâlik (Raḥimahoul LÂH) l'a aussi rapporté dans son Mouwatta'], alors que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ne l'a jamais pratiqué. C'est d'ailleurs, dans ce sens qu'on peut l'appeler bid'ah, comme l'a bien dit l'illustre exégète, l'imam Al Qhourtoubî (Raḥimahoul LÂH) dans l'exégèse du verset 117 de la Sourate 2.

Le Vénéré Compagnon 'Abdoulâh Ibn 'Oumar (Raḍiyal LÂHOU 'anhoumâ) a dit que la talbiyyah (invocation dite pendant le pèlerinage) de l'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est : « *Labbaykal Lâhoumma labbayka, labbayka lâ charîka laka labbayka, innal ḥamda wan ni'mata laka wal moulka, lâ charîka laka* » et Abdoulâh Ibn 'Oumar (Raḍiyal LÂHOU 'anhoumâ) rajoutait : « *labbayka wa sa'dayka, wal khayrou bi yadayka, war roughabâ-ou ilayka wal 'amal* » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]. On a préféré apporter cette innovation (rajout) de ce Compagnon, Abdoulâh Ibn 'Oumar (Raḍiyal LÂHOU 'anhou), car il était parmi les plus virulents contre toute hérésie. D'ailleurs, il était distingué comme étant dans le suivi strict de la Sounnah du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et sa parole contre les innovations fait partie des arguments des détracteurs. Cet acte montre clairement, que sa parole rapportée par les détracteurs est mal comprise par ces derniers.

FONDEMENT DE LA REPONSE PAR RAPPORT AUX INNOVATIONS :

L'ensemble de ces textes, y compris ceux des détracteurs, font que les savants ont classifié les innovations en «bonnes» et «mauvaises». On voit nettement que le premier à faire cette classification est bien Le Meilleur des créatures, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), dans le hadith rapporté par Mouslim et Ibn Mâdjah (Raḥmatoul LÂHI 'alayhimâ) : « **Quiconque institue une bonne coutume (ou tradition) en Islâm (*man sanna fil islâmi sounnatan ḥassana*) aura une récompense ainsi que celle de tous ceux qui l'auront suivi. Quiconque institue une mauvaise coutume (ou tradition) en islam (*waman sanna fil islâmi sounnatan sayyi-atan*) recevra un châtement ainsi que celui de ceux qui l'auront pratiqué.** ». Les savants spécialisés dans la méthodologie de la jurisprudence (Oussoul Al Fiqh), dès la naissance de cette science, aux premières heures de l'islam, en commençant par l'initiateur, le grand imam Ash Shâfi'î (Raḥimahoul LÂH), ont classifié la bid'ah (innovation) en deux parties, comme l'indique ce hadith. Ce qui est évident, c'est qu'il n'existe point de mauvaise coutume (ou tradition)

enseignée par l'islam à travers Le Coran, ni à travers Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), ni les Compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhom). C'est pour cela que Harmala Ibn Yahya At Toudjîbî (Rahimahoul LÂH) a dit : J'ai entendu Ash Shâfi'î (Rahimahoul LÂH) dire : **"L'innovation est de deux types (al bid'atou bid'atân), approuvée (bid'a mahmoûda) et désapprouvée (bid'a mazmûma). Tout ce qui est conforme à la Tradition (Sounnah) est approuvé (mahmoûd) et tout ce qui s'y oppose est abominable (mazmoûm).**" Il a aussi utilisé comme preuve la parole de 'Oumar Ibn Al khattâb (Radiyal LÂHOU 'anhou) : « **Quelle excellente innovation !** ».

Cette parole de Harmala (Rahimahoul LÂH) est rapporté par Abou Nou'aym (Rahimahoul LÂH) dans son œuvre hors pair Hilyat Al Awliyâ. D'autres disciples de l'imam Ash Shâfi'î (Rahimahoul LÂH) l'ont rapporté de lui. On donne l'exemple de Ar Rabî' (Rahimahoul LÂH) qui dit : **"Ash Shâfi'î (Rahimahoul LÂH) nous a dit : "Les affaires innovées (al mouhdathâtu min al oumoûri darbân) sont de deux types : l'une est une innovation (mâ ouhditha youkhâlifou) qui contredit un élément du Coran, de la Sounnah, de la pratique des Compagnons (athar) ou du Consensus (idjmâ'). Cette innovation est un égarement (fahâzihil bid'atou dalâla). L'autre type est l'innovation dans tout ce qui est bon (mâ ouhditha minal khayr) et qui ne s'oppose en rien à ce qui a été mentionné précédemment, et il n'y a pas de mal dans cette innovation (wahâzihi mouhdathatoun ghayrou mazmoûma).**" 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhou), a dit concernant la prière du Ramadân : **"Quelle excellente innovation !"** En voulant dire qu'il s'agissait d'une innovation qui n'avait pas existé auparavant mais qu'il n'y avait rien qui contredisait les sources mentionnées plus haut." [Rapporté d'al-Rabî' par al-Bayhaqî dans son Madkhal et Manâqhib Ash Shâfi'î, Ibn `Asâkir dans Tabyîn Kazib Al Mouftarî, Cité par Az Zahabî dans Siyarou A'lâm An Noubalâ°, Ibn Radjab dans Jâmi`oul`Ouloûm wal Hikam et Ibn Hadjar dans Fath Al Bârî].

CONFIRMATION DE LA DIVISION DE LA BID'AH PAR LES GRANDS SAVANTS :

Après avoir rapporté cette parole, l'imam Al Bayhaqî (Rahimahoul LÂH) a dit : « **De même, débattre avec les gens de l'innovation - lorsqu'ils rendent leur hérésie publique où qu'ils soulèvent des insinuations - pour contredire leurs propos et exposer leurs erreurs est appréciable, même si c'est une innovation, car cela consiste à les réfuter. Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ainsi que certains Compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhoume) ont été interrogés à propos du Décret Divin (al-qhadar) et leurs réponses nous ont été transmises. A cette époque, ils se contentaient des mots du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), ensuite des narrations rapportées à cet effet. Mais de nos jours, les innovateurs ne se contentent plus de telles réponses, pas plus qu'ils ne les acceptent. Ainsi, il est devenu nécessaire de réfuter leurs insinuations - lorsqu'elles deviennent publiques - avec ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme des preuves. Et la réussite vient d'ALLAH** ».

Les savants de la communauté ont alors bien défini la bid'ah et ont donné des critères pour les distinguer. Le lexicographe Ibn Al Athîr (Rahimahoul LÂH) a dit dans son chef d'œuvre, "An Nihâya fî Gharîb Al Hadîth wal Athar" (livre dans lequel, il explique les mots difficiles qui sont dans les hadîths) : « **L'innovation est de deux sortes : l'innovation de guidance et l'innovation d'égarement (bid'atou houdâ wa bid'atou dalâla). Tout ce qui va à l'encontre des commandements d'ALLAH et de Son Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) se trouve dans la sphère du blâme et de la condamnation. Et tout ce qui rentre dans ce qu'ALLAH et Son Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ont recommandé en général se place dans la sphère du mérite. Tout ce qui n'a pas de précédent comme l'extrême générosité ou l'extrême bonté sont des actes méritoires. Il n'est pas permis de dire qu'un tel comportement va à l'encontre de la Loi car le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a stipulé qu'il sera**

récompensé quand il a dit : « **Quiconque institue une bonne coutume en Islâm (*man sanna fil islâmi sounnatan hassana*) aura une récompense ainsi que celle de tous ceux qui l'auront suivi.** » De même, il a dit : « **Quiconque institue une mauvaise coutume en islam (*waman sanna fil islâmi sounnatan sayyi-atan*) recevra un châtement ainsi que celui de ceux qui l'auront pratiqué.** » Il s'agit des cas où l'acte contredit ce qu'ALLAH et Son Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ont commandé... C'est dans ce sens que le hadith « **toute innovation est égarement.** » est compris : il signifie, tout ce qui s'oppose aux bases de la Loi et qui ne correspond pas à la Sounnah. ».

En commentant le hadith qui dit : « **Quiconque innove dans notre religion-ci une chose qui n'en fait pas partie, verra son innovation rejetée** », L'imam Ibn Hadjar Al haythamî (Rahimahoul LÂH) a dit : "Le mot *bid'ah* en terme de Loi est tout ce qui est innové **en contradiction des commandements du Législateur (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et des preuves spécifiques et générales.**" [At Tabyîn fî Sharh Al 'Arba'în].

En commentant le même hadith, l'imam Ibn Daqhîqh Al 'îd (Rahimahoul LÂH) a dit : "... **Quant aux ramifications et déductions des fondements qui ne s'opposent pas à la Sounnah, cette réfutation (des actes) ne les concerne pas.**" [Sharh Al Arba'în].

Analysons bien ce hadith, cher lecteur ! Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a bien utilisé l'expression « **une chose qui n'en fait pas partie** ». Ce qui veut dire, sans doute, que « celui qui y innove quelque chose qui en fait partie », c'est à dire, quelque chose de conforme à ses principes, ne verra point son innovation rejetée, mais au contraire acceptée. Ce concept d'analyse, qu'on a utilisé pour déduire ce jugement, est communément appelé chez les savants (Rahimahoum ALLAH) : « *Mafhoûm Al Moukhâlafah* ». Pourtant, les détracteurs devraient connaître ce concept de la méthodologie très connu chez les savants et les étudiants. Il ne reste qu'à savoir comment leur manque de bonne foi arrive à les empêcher de voir l'évidence à ce point. Continuons à rapporter les paroles des grands érudits à ce sujet.

Le Qhâdî Abou Bakr Ibn al-'Arabî Al Mâlikî (Rahimahoul LÂH) a dit dans sa discussion sur l'innovation (*bid'ah*) : « **Sache - Qu'ALLAH t'accorde la science ! - que les affaires innovées sont de deux sortes (*al mouhdathâtou darbân*). Une innovation qui n'a d'autre base que la passion et la pratique arbitraire. Celle-ci est catégoriquement rejetée. Et une innovation instaurée pour correspondre à quelque chose de déjà établi. Telle était la tradition (Sounnah) des Khalifes (Radiyal LÂHOU 'anhoum) et celle des éminents Imâms. Les affaires nouvelles et les innovations ne sont pas blâmables pour la seule raison qu'elles sont désignées par les termes *mouhdath* et *bid'a*, ni à cause de leur signification ! ALLAH – Exalté soit-IL - a dit : « **Aucun nouveau (*mouhdath*) rappel ne leur vient de leur SEIGNEUR** » [Sourate 21 - Verset 2] et 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « **Quelle bonne innovation ! (*bid'ah*)** » Ainsi, seule l'innovation qui contredit la Sounnah est blâmable et les pratiques récentes qui invitent à l'égarement aussi. ». [Âridat Al Ahwazî, commentaire du Sounan de At Tirmizî].**

Houdjjat Al-Islâm al-Ghazzâlî (Rahimahoul LÂH) a dit sur sa discussion concernant le fait d'ajouter la ponctuation au texte du Coran : « **Le fait que cet acte soit innové (*mouhdath*) n'est en rien un obstacle. Combien de pratiques innovées sont excellentes ! Comme il a été dit concernant l'établissement de la prière de *Tarawîh* en groupe, c'était une nouvelle pratique instaurée par 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhou) et c'était une excellente innovation (*bid'ah hassana*). L'innovation blâmable est uniquement celle qui s'oppose à la Sounnah ou qui mène à la changer.** » [Ihyâ-ou 'Ouloum Ad Dîn].

Le Shaykh al-Islâm, le Sultan des 'oulamas, l'imam Al 'Izz Ibn 'Abd As Salâm (Rahimahoul LÂH) a dit dans ses Fatâwâs : "Il y a différents types d'innovations (*bid'ah*). Le premier concerne tout

ce que la Loi a recommandé ou rendu obligatoire et qui n'était pas pratiqué dans la première période de l'Islâm. Le second type concerne tout ce que la Loi a interdit ou déconseillé, et qui n'était pas pratiqué dans les premiers temps de l'Islâm. Le troisième type concerne tout ce que la Loi a indiqué comme permis et qui n'était pas pratiqué dans la première période de l'Islâm." [Al Fatâwâ Al Mawsîliyyah]. Dans son livre intitulé Al Qhawâ'id Al Koubrâ, ce grand imam déclare qu'il y a cinq (5) catégories d'innovations, de même que les savants ont classé les actions en cinq groupes : obligatoire (wâdjib), interdite (harâm), recommandée (mandoûb), déconseillé (makroûh), permise (moubâh). De même, l'imam Mouhammad Ibn Ismâ'îl As San'ânî (Rahimahoul LÂH) a fait la même classification en commentant le hadith de Djâbir (Radiyal LÂHOU 'anhou) cité plus haut par les détracteurs, dans son livre intitulé "Souboul As Salâm", dans lequel il a commenté le fameux "Boulough Al Marâm" de Al Hâfiz Ahmad Ibn Hadjar Al 'Asqhallânî (Rahimahoul LÂH).

Ce dernier a fait la même classification (en cinq catégories de bid'ah), dans son livre incontournable pour tout étudiant, "Fath Al Bârî", dans lequel, il a commenté le Sahîh de l'imam Al Boukhârî (Rahimahoul LÂH), en disant ceci : **"La signification première de l'innovation est ce qui est produit sans précédent. Ce terme est employé dans la Loi par opposition à la Sunna, ainsi elle est blâmable. De manière précise, si elle fait partie de ce qui est classé comme désirable par la Loi, alors c'est une bonne innovation (hassana), tandis que si cela fait partie des actes blâmables, alors c'est une innovation blâmable (moustaqh-baḥa), sinon elle tombe dans la catégorie de ce qui est permis (moubâh). Elle peut être classée dans les cinq catégories connues."**

Dans son célèbre livre, "Nayloul Awtâr", l'imam Ash Shawkânî a rapporté et affirmé cette parole de L'imam Ibn Hadjar (Rahimahoul LÂH).

Cette classification est aussi confirmée par notre modèle, bien-aimé et grand imam, Shaykh Al Islâm An Nawawî (Rahimahoul LÂH) quand il dit : **« L'innovation (al bid'a) dans la Loi, est le fait d'innover ce qui n'existait pas du temps du Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et elle est divisée en 'excellente' et 'mauvaise' (wahya mounqassimatoun ilâ hasana wa qabîḥa). Le Shaykh, l'Imâm, dont l'autorité, la grandeur, le rang et l'intelligence dans toutes sortes de sciences islamiques font l'unanimité, Aboû Mouhammad 'Abd al-'Aziz ibn 'Abd As Salâm - qu'ALLAH le prenne en miséricorde et soit satisfait de lui !-a dit à la fin de son livre, Al Qhawa'id (al-Kubrâ) : "L'innovation est divisée en celle qui est obligatoire (wâdjiba), interdite (mouharrama), recommandée (mandoûba), déconseillée (makroûha) ou indifférente (moubâḥa). La manière de décider est d'examiner l'innovation à la lumière des règles de la Loi (qhawâ'id Ash Sharî'a). Si elle tombe dans le champ des obligations (îdjâb), elle est donc obligatoire, si elle tombe dans le champ des interdictions, elle est interdite (taḥrîm), dans le champ des recommandations, elle devient recommandée, déconseillé si elle concerne ce qui l'est et permise si elle touche aux permissions." »** [Tahzîb Al Asmâ-i Wal Loughât].

L'imam Ibn Al Djawzî (Rahimahoul LÂH) l'a évoqué en termes similaires au début de son "Talbis Iblîs" en disant : **"Certaines nouveautés (mouhdathât) ont été apportées et ne s'opposent pas à la Loi Sacrée, ni ne la contredisent, ainsi, ils (les pieux prédécesseurs) n'ont pas vu de mal dans leur pratique, comme le fait que 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhou) ait rassemblé les gens pour les prières nocturnes de Ramadân, après quoi il les a vus et a dit : "Quelle excellente innovation !".** Même l'imam des Zâhirîs (école de fiqh connu pour l'application stricte du premier sens des textes, sans aucune interprétation), Ibn Hazm Al Andaloûssî Az Zâhirî (Rahimahoul LÂH) a dit : **« L'innovation en Religion est tout ce qui ne nous a été transmis ni du Coran, ni du Messager d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), cependant on est rétribué pour certaines d'entre elles et ceux qui les pratiquent sont excusés si leur intention est bonne. On y inclut ce qui est digne de récompense et excellent (hassan), à savoir, ce qui est originellement permis (mâ kâna aslouhoû al ibâḥ) comme il est rapporté de 'Oumar (Radiyal**

LÂHOU 'anhou) : « Quelle excellente innovation ! ». Parmi les innovations se trouvent toutes les bonnes actions dont les textes ont stipulé le caractère méritoire même si leur pratique n'a pas été textuellement fixée. Et parmi elles, se trouvent aussi le blâmable pour lequel il n'y a aucune excuse comme tout ce dont l'invalidité est prouvée. » [Al Mouhallâ].

Notons bien que tous les imams, dont on a rapporté les paroles, ont essentiellement fondé leur division de l'innovation en «bonne» et «mauvaise» sur la parole du Khalife 'Oumar bn Al Khattâb (Radiyal LÂHOU 'anhou) : "Quelle excellente innovation !", en commençant par l'imam Ash Shâfi'î (Radiyal LÂHOU 'anhou). Beaucoup d'autres savants comme Al Khattâbî, Ibn 'Abd Al Barr, Al Laknawî, Al Qharrâfi, Ibn Radjab Al Hanbalî, As Sindî, As Souyoufî, et tant d'autres (Rahimahoum ALLAH), divisent la bid'ah comme ceux cités précédemment.

Même Ibn Taymiyyah, (le soi-disant professeur des détracteurs) a accepté cette classification, le rapporte et le confirme dans son livre intitulé "Dar-ou Ta'âroud Al 'Aqhl Wan Naqhl".

Seul le vénéré imam Ash Shâtîbî (Rahimahoum LÂH) refuse d'accepter cette subdivision ou classification de la bid'ah. Cependant, il affirme dans son fameux "Al I'tissâm" : **« il y a des bid'ahs qui sont obligatoires et d'autres recommandées »**. Ce qui veut bien dire que la divergence qu'il a avec les autres savants réside sur le lexique et non sur le fond. Par conséquent, on peut facilement affirmer qu'aucun savant n'est en accord avec les détracteurs (wahhabites) sur ce point. Malgré cette évidence, ils parlent et écrivent comme si personne parmi les savants n'a accepté cette classification de la Bid'ah. Ils ont l'habitude de se comporter ainsi à chaque fois qu'ils veulent défendre leur doctrine.

En général, les savants appellent bid'ah, celle qui est considérée comme mauvaise même s'ils prennent en compte la classification établie. C'est pour cela que l'imam Al Laknawî (Rahimahoum LÂH) a dit : **"Le terme Bid'ah désigne ce qui n'a pas existé durant les trois premiers siècles et qui n'a pas de base parmi les quatre sources de l'islam, c'est à dire Le Coran, la Tradition Prophétique (Sounnah), le consensus (Idjmâ'), et le raisonnement par analogie (Qiyâs)." [Iqhâmat A Houdjjah].**

Nous consacrerons dans le futur, inshâ ALLAH, une épître sur les paroles des savants à ce sujet. Ces paroles rapportées constituent une goutte d'eau dans l'océan, comparées au grand nombre de paroles allant dans ce sens.

ALLEGATIONS DES DETRACTEURS :

Les détracteurs peuvent néanmoins soulever deux allégations qu'ils peuvent considérer comme prétextes ou échappatoires pour ne pas accepter l'évidence.

La première est le fait qu'ils disent souvent que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a bien dit que « toute invention et que toute invention est innovation est égarement (ou aberration) ». Le mot «toute» est assez clair pour montrer qu'il y a aucune exception et que cette classification des types d'innovations est nulle et n'a aucune valeur. La parole du Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est au dessus de toute parole, quelque soit l'origine, même si c'est tous ses illustres savants (Rahimahoum ALLAH).

La deuxième allégation consiste au fait que le hadith de Djarîr Ibn 'Abdoullâh et Abou Hourayrah (Radiyal LÂHOU 'anhomâ) dans lequel L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a dit : **« quiconque institue une bonne coutume en Islâm (man sanna fil islâmi sounnatan hassana) »** et **« quiconque institue une mauvaise coutume en islam (waman sanna fil islâmi sounnatan sayyi-atan) »** n'est pas une preuve suffisante, car le sens est : quiconque institue une

bonne coutume au vivant du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Quant à après sa mort, cette parole n'a plus de sens car personne ne pourra vérifier si cette invention est bonne étant donné que le seul législateur, à part ALLAH (Exalté soit-IL), reste Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).

REPONSE A CES ALLEGATIONS :

La réponse à la première allégation consiste à demander aux détracteurs d'apprendre auprès des savants de cette communauté, de leur donner leur haute considération qu'ils méritent et de ne pas les prendre comme leurs égaux. Le musulman a l'obligation de considérer les grands savants comme étant ses supérieurs et de ne pas douter de leur objectivité et leur dévotion. Le mot «toute» dans ce hadith c'est ce que les spécialistes de la méthodologie de la jurisprudence (Oussoûl Al Fiqh) appellent une généralité particularisée ('Âmoun Makhssouûs). C'est pour cela que les savants se permettent d'établir les classifications précitées. L'illustre Imam Mouhammad Ibn Ismâ'îl As San'ânî (Raḥimahoul LÂH), en commentant ce hadith dans "Souboul As Salâm", a dit : « **Certes, les savant ont divisé les innovations en cinq (5) parties [...]. Sa parole "toute innovation est égarement" est une généralité particularisée ('Âmoun Makhssouûs) ».**

Il y a des «tout» similaires à celui-ci dans le Coran. Donnons l'exemple de La Parole divine : « **Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées ils dirent; «Voici un nuage qui nous apporte de la pluie». Au contraire! C'est cela même que vous cherchiez à hâter: C'est un vent qui contient un châtiment douloureux. Détruisant tout, par le commandement de son Seigneur. Puis le lendemain on ne voyait plus que leurs demeures. Ainsi rétribuons-Nous les gens criminels.** » [Sourate 46 – Verset 24 et 25]. Le «tout» ici est une généralité particularisée ('Âmoun Makhssouûs). Il est évident que le vent n'a pas détruit Le Prophète Hoûd ('alayhis Salâtou was salâm), ni les croyants, ni les autres peuples de l'humanité, sans compter même la terre ni les cieux, les anges et même les demeures de ce peuple. Pouvons-nous être plus savants que les compagnons et les tâbi'înes (Radiyal LÂHOU 'anhoum) qui étaient présents et qui ont accepté la parole du Khalife, Commandeur des croyants, 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhou) quand ce dernier affirmait : « **Quelle excellente innovation !** » ? Ou bien les détracteurs pensent qu'ils ont plaisanté avec la religion d'ALLAH ? Laissons la réponse aux détracteurs ! Pour ne pas être trop long, contentons nous de cette réfutation résumée à cette allégation.

Quant à la deuxième allégation, la réponse est très simple. Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a bien dit : « **quiconque institue une bonne coutume en Islâm** », et Il n'a pas dit : « quiconque institue une bonne coutume durant ma vie », et n'a ni dit : « quiconque revivifie un acte que j'ai fait ». Le terme « **en Islâm** » est édifiant et clair pour dire que cela n'est pas limité dans l'espace et dans le temps. Il suffit que cette coutume ou innovation soit conforme à la loi, et ne contredise La Sounnah pour être valable et bonne comme les savants l'ont dit dans les citations qu'on a déjà rapportées. De même, le fait que L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) qualifie ces coutumes instituées et ces innovations comme bonnes ou mauvaises, prouve clairement qu'il ne s'agit pas d'actes déjà faits par ce dernier (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Dans le cas contraire, on pourrait imaginer une mauvaise action de L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), et dire ceci serait une parole de mécréance, qu'ALLAH nous en préserve ! Notre bonne impression des détracteurs ne nous permet pas de penser qu'ils auraient voulu transgresser à ce point, même si, eux, ils n'auraient pas eu cette impression des milliards de musulmans qui célèbrent la naissance de Leur Bien-Aimé (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), par amour et considération. Et il y a beaucoup d'exemples de leur mauvaise impression sur les musulmans avec qui ils divergent en général, et ceux qui célèbrent le Mawlid en particulier. Quiconque a l'habitude de lire leurs livres ou d'écouter leurs leaders l'aura remarqué facilement, et aura beaucoup d'exemples à donner. Comme ce n'est pas notre objectif dans cette épître, on ne va pas s'y attarder.

Quant à leur façon de parler, pour insinuer qu'ils sont les détenteurs du palme de la Sounnah, on ne leur demande de s'en repentir et de suivre les traces des grands savants de cette communauté, héritiers des prophètes ('alayhimous salâtou was salâm), les grands imams reconnus comme tels dans les quatre écoles principales de jurisprudence islamique (Fiqh).

ARGUMENTS SOLIDES POUR LES DEFENSEURS DU MAWLID :

Intéressons nous, à présent, aux origines du Mawlid et des arguments de son importance. Abou Qhatâdah (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « **L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a été interrogé au sujet du jeûne du jour de lundi, Il répondit : « C'est le jour où je suis né et où la révélation est descendue»** ». [Rapporté par Mouslim et Ahmad]. Ce hadith est assez clair sur l'importance du jour de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Ce hadith montre également que jeûner ce jour, ou faire un acte de dévotion en ce jour où La Meilleure des créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est née, est recommandé. Si c'était juste pour informer, la réponse ne serait pas adéquate à la question posée. D'ailleurs, c'est pour cela qu'Il vivifiait ce jour lui-même en opérant le jeûne parmi tant d'autres actes de dévotion, comme cela a été rapporté dans l'une des versions de ce hadith.

Bien sûr, cette manifestation et cette célébration ne doivent pas obligatoirement être faites à une fréquence hebdomadaire. En effet, 'Abdoullâh Ibn 'Abbâss (Radiyal LÂHOU 'anhomâ) a dit : « **Quand L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est arrivé à Médine, il a trouvé les juifs jeûner le 'Âchoûrâ (10 ème jour du mois de Mouharram). Il leur demanda à ce sujet, ils dirent : « C'est le jour où ALLAH a fait triompher Moûssâ et les fils d'Israël sur Pharaon. Nous le jeûnons pour magnifier ce grand jour.** » L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dit alors : « **Nous avons plus de droit concernant Moûssâ que vous !» Puis Il a ordonné de jeûner ce jour.** » [Rapporté par Al Boukhârî]. Ce hadith montre qu'on peut bien fêter une date anniversaire d'un jour où on a reçu un grand bienfait comme l'a affirmé l'illustre savant, le commentateur du Sahîh d'Al Boukhârî, en l'occurrence Al Hâfiz Ibn Hadjar Al 'Asqhallânî (Rahimahoul LÂH). Et, c'est sur ce hadith qu'il s'est appuyé essentiellement pour démontrer la validité et la grandeur de la célébration du Mawlid, jour où l'humanité en général et les musulmans en particulier, ont reçu le plus grand bonheur : la naissance de L'Intercesseur des hommes et Le Porteur de L'Ultime Message Divin, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).[Al Hâwî Lil Fatâwâ].

Notons bien que ce hadith empêche aux détracteurs de se justifier par la célébration de Noël pour les chrétiens. En fait, si Noël est une fête païenne à l'origine et n'a rien à voir avec la naissance du Prophète 'Issâ ('alayhis salâtou was salâm), le Mawlid et le 'Âchoûrâ ont des origines bien fondées. De toute façon, ce hadith montre que ce n'est pas parce que les gens du livre ont fêté ce grand jour qu'on ne doit point le fêter. Certes, il faut se différencier des mécréants dans leurs pratiques strictement cultuelles ou culturelles à condition qu'ils ne nous trouvent pas sur notre terrain, comme l'indique ce hadith. Si les chrétiens fêtent Noël par la messe et des festivités futiles, nous autres musulmans, on fête La Naissance de Notre Bien-Aimé, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) par des actes de dévotion connus chez les musulmans, comme la lecture du Saint Coran, des séances de rappel de la biographie du prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et des ses enseignements. C'est également une occasion pour nourrir les pauvres et rencontrer les musulmans de contrées différentes, et tant d'autres bonnes actions. Ce n'est donc, en aucun cas, comparable à Noël, comme le prétendent certains détracteurs.

ALLEGATION DES DETRACTEURS ET SA REPOSE:

www.eutoumaoqo.com

Ces derniers peuvent également dire que L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'a fait que jeûner pour ces événements, qu'est ce qui prouve qu'on peut faire d'autres actes d'adoration, hormis le jeûne ?

La réponse est très simple. On nous a rapporté que L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a jeûné, ne signifie aucunement qu'Il s'est limité à ces actes. Nous savons que « **L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est la plus généreuse des créatures, et quand le mois de Ramadân (mois du jeûne) arrive, Il est encore plus généreux** » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim de Ibn 'Abbâss (Râdiyâl LÂHOU 'anhômâ)].

En plus, les spécialistes de la méthodologie disent que « *la réponse à une question donnée ne signifie aucunement une restriction* ». Donnons un exemple, pour ne pas être long et afin qu'on mette en évidence cette règle de Oussoûl Al Fiqh. Aboû Hourayra (Râdiyâl LÂHOU 'anhou) a dit : « **Des gens sont venus interroger L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), ils dirent : « Ô Messenger d'ALLAH ! Nous bravons la mer, et nous apportons peu d'eau avec nous. Si nous faisons les ablutions avec cette eau, on aura soif. Peut-on faire nos ablutions avec l'eau de la mer ? »**. L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dit : « **Son eau est [At Tahoûr] lustrale (pure et purifiante) et sa bête morte naturelle est [Al Hill] licite** » [Rapporté par Mâlik, Aboû Dâwoûd, At Tirmizî, An Nassâ-î, Ibn Mâdjah et d'autres]. Dans ce hadith, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a utilisé les articles définis qui sont habituellement restrictifs en qualifiant le caractère lustral de l'eau de la mer et le caractère licite de sa bête morte. Pourtant, l'eau lustrale ne se limite point à l'eau de la mer ; de même, les bêtes mortes naturellement licites ne se limitent pas à celles de la mer. Etant donné que cette phrase était une réponse à une question posée dans des circonstances précises, elle n'est pas restrictive.

On pourrait également donner l'exemple de la prière sur Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). En effet, il y en a une infinité, alors que quand Il est interrogé sur le sujet, Le Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) en donne une seule façon de le faire, comme on le verra plus loin, inchâ ALLAH.

AUTRES ARGUMENTS SOLIDES POUR LES DEFENSEURS DU MAWLID :

L'imam Djalâl Ud Dîne As Souyoûfî (Raḥimahoul LÂH) a épaulé l'authenticité et la grandeur du Mawlid par d'autres hadiths, dans son livre intitulé "Housnoul Maqhsid Fî 'Amal Al Mawlid". Il a donné l'exemple du hadith de Anas Ibn Mâlik (Râdiyâl LÂHOU 'anhou) qui dit que « **L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a égorgé un bélier pour fêter son propre baptême après la révélation.**» [Rapporté par Al Bayhaqî].

En faisant une annotation à ce hadith, l'imam As Souyoûfî (Raḥimahoul LÂH) a dit : « **étant donné que son grand père 'Abd Al Mouṭallib avait égorgé un bélier pour Lui (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) le septième jour de sa naissance et qu'on ne fête pas une deuxième fois son baptême, on suppose alors cet acte venant de Lui (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est dû au fait d'extérioriser sa reconnaissance envers SON SEIGNEUR du fait qu'IL l'a fait exister en tant que miséricorde pour toutes les créatures, de même pour légiférer pour sa communauté. C'est comme Il (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) faisait la prière sur Lui-même. Il est donc préférable pour nous, d'extérioriser notre reconnaissance pour sa naissance, en faisant des rencontres, en donnant beaucoup de nourriture, et d'autres types d'adoration et d'extériorisation de joie.** ». Cette parole de ce grand imam, qui est le dernier des grands Houffâz (grade très difficile à accéder dans la science et dans la mémorisation des hadiths), est très précieux, donne-lui son importance, cher lecteur ! Ce grand savant a aussi conforté son argumentation par le hadith de Aboû Qhatâdah (Râdiyâl LÂHOU 'anhou) cité plus haut : « **L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl**

LÂHOU 'alayhi wa sallam) a été interrogé au sujet du jeûne du jour de lundi, Il répondit : « C'est le jour où je suis né et où la révélation est descendue » ».

L'illustre imam Al Qhasṭallânî (Raḥimahoul LÂH) a justifié la célébration du Mawlid et a affirmé qu'il n'y a rien de blâmable, par ce qu'à rapporté le grand imam Al Boukhârî (Raḥimahoul LÂH) dans son Saḥîḥ, dans la partie traitant des prières mortuaires, qu'« **Aboû Bakr (Radiyal LÂHOU 'anhou) a beaucoup souhaité mourir le jour de lundi, car c'était le jour de naissance et de mort de L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).** » [Irshâd As Sârî Sharḥ Saḥîḥ Al Boukhârî].

Un des plus grands arguments du Mawlid est ce que 'Ourwah Ibn Zoubayr (Raḥimahoul LÂH) a dit, à propos de Aboû Lahab : « **Thouwaybah était une esclave de Aboû Lahab, puis il l'a affranchie. Elle a allaité Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), par la suite. Quand Aboû Lahab mourut, un membre de sa famille l'a vu dans un très mauvais état. Il le dit : Qu'est ce que tu as rencontré ? Aboû Lahab dit : Je n'ai rencontré, après vous avoir quitté, aucun bonheur. Sauf que je suis abreuvé de ceci (une source entre le pouce et l'index) grâce au fait que j'ai affranchi Thouwaybah.** » L'Imam Al Boukhârî (Raḥimahoul LÂH) l'a rapporté dans Son Saḥîḥ. L'Imam As Souhaylî (Raḥimahoul LÂH) a précisé dans sa version que c'est Al 'Abbâss (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « **Quand Aboû Lahab est mort, un an après, je l'ai vu en rêve dans un très mauvais état. Il m'a dit : Je n'ai rencontré aucun répit (pas de repos) après vous avoir quitté, sauf que le châtement m'est allégé tous les lundis.** » Et aussitôt, Al 'Abbâss (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « **Ceci est dû au fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est né le lundi. Et c'est Thouwaybah qui avait annoncé la (bonne) nouvelle de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) à Aboû Lahab.** ».

REPONSE AUX DETRACTEURS SUR L'ANECDOTE DE ABOÛ LAHAB :

Contrairement à ce que les détracteurs laissent entendre, cette histoire est loin d'être forgée par les chiites. Au contraire, c'est le plus grand Imam de ḥadith de tous les temps, Al Boukhârî avec d'autres comme 'Abdour Razzâq, Al Bayhaqî, Ibn Al Djawzî, As Souhaylî et tant d'autres imams du ḥadith (Raḥimahoum ALLAH) qui le rapportent. L'Imam 'Abdour Razzâq (Raḥimahoul LÂH) le rapporte par l'une des chaînes de transmission (isnâd) les plus authentiques, à savoir de Ma'mar Ibn Râchid, qui lui même le rapporte de Az Zouhrî. Ce dernier le rapporte de 'Ourawah Ibn Az Zoubayr (Raḥimahoum ALLAH). Cette histoire est aussi rapportée par l'imam des récitateurs de Coran (Imam Al Qhourrâ°), Al Ḥâfîz Shams Ud Dîn Ibn Al Djazarî (Raḥimahoul LÂH) dans son livre intitulé "'Arfout Ta'rîf Bi Mawlid Ash Sharîf". L'illustre savant syrien Al Ḥâfîz Shams Ud Dîne Ibn Nâssir Ud Dîn Ad Dimashqî (Raḥimahoul LÂH) a dit : « **Il est authentique que Aboû Lahab voit son châtement allégé en Enfer tous les lundis grâce à l'affranchissement de Thouwaybah, par sa joie lors de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).** Puis il dit les vers suivants :

Si ce mécréant dont le blâme est cité (dans le Coran), dont la main est périée et qui sera éternelle dans la fournaise a eu le privilège de voir son châtement allégé tous les lundis grâce à sa joie à (la naissance) de Ahmad

Que faudra t-il penser du serviteur qui éprouve cette joie pour (la naissance de) Ahmad sa vie durant, et meurt monothéiste ? » [Mawrid As Ṣâdî Fî Mawlid Al Hâdî]

Ces textes montrent clairement que la célébration de la naissance de la Meilleure des créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est bien fondée et puise ses origines dans les textes sacrés de l'Islam. Plus loin, on reviendra sur certaines origines coraniques de ces manifestations.

REPOSE DES DEFENSEURS AU SUJET DU ROI D'ARBEL :

Quant au fait que le premier initiateur de ces manifestations en public fut Al Malik Al Mouzaffar Abou Sa'ïd Kawkaboury, roi d'Arbel (Irbil en arabe) vers la fin du 6^e siècle et le début du 7^e siècle de l'Hégire, cela n'est aucunement problématique. Regardons ce que les grands savants et figures emblématiques de l'islam pensent de ce roi et de cette initiative.

L'illustre Imam As Souyyoûfî (Raḥimahoul LÂH) a dit : « **La question a été posée sur le fait de commémorer la naissance honorée au mois de Rabî'oul Awwal, quel est son jugement du point de vue de la Loi de l'Islam ? Est-ce une chose louable ou blâmable ? Est-ce que celui qui le commémore a des récompenses ou non ?**

La réponse d'après moi est la suivante : la commémoration de la naissance (Mawlid) à l'origine consiste en le rassemblement des gens, la récitation de ce qu'il est possible de réciter du Coran, la narration des nouvelles rapportées au sujet du début de l'histoire du Prophète et ce qui est advenu comme signes à sa naissance, à la suite de quoi il leur est présenté de la nourriture qu'ils consomment puis partent sans rien ajouter à cela. Ceci compte parmi les bonnes innovations pour lesquelles celui qui les fait sera récompensé, et ce, pour ce que cela comporte comme glorification du degré du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), et comme manifestation de joie et de réjouissance pour sa noble naissance. Le premier à l'innover fut le gouverneur de Irbil, le roi Al-Mouzaffar Abou Sa'ïd Kawkaboury Ibnou Zayn Ud Dîn 'Aliy Ibnou Baktakîn qui était l'un des rois glorieux et des grands généreux et il a laissé de bonnes traces ; c'est lui qui avait édifié la mosquée Al-Mouzaffariy au pied de la montagne de Qhâssiyoûn. » [Housnoul Maqhsid Fî 'Amal Al Mawlid].

Le grand Hâfiz Ibn Kathîr (Raḥimahoul LÂH) a dit : « **Il organisait [le roi Al-Mouzaffar] le Mawlid honoré au mois de Rabî'oul Awwal et le fêtait par de grandioses festivités. Il était généreux et bienfaisant, courageux, brave, sage, savant et juste [...]** Le cheikh (grand savant et guide spirituel) Aboul Khattâb Ibn Daḥyah a composé pour lui un livre sur la naissance du Prophète qu'il a intitulé : "At Tanwîr Fî Mawlidil Bachîrin Nazîr" (L'éclaircissement dans la commémoration de la naissance de l'annonciateur et avertisseur). Il l'en a récompensé de 1000 dinars (des pièces en or). L'époque de son règne s'est prolongée jusqu'à ce qu'il meurt alors qu'il assiégeait des croisés dans la ville de 'Akkâ en l'an 630 H et il était alors louable de conduite et de fond de cœur. » [Al Bidâyah Wan Nihâyah].

De même, Ibn Khillikân (Raḥimahoul LÂH) a dit dans la biographie du Hâfiz Ibn Daḥyah : « **Il faisait partie des notables, des savants et des plus réputés des gens qui ont un mérite. Il est venu du Maghreb et il est entré au pays du Châm et de l'Irak. Il est passé par Irbil en l'an 604 H, il a trouvé son roi glorieux Mouzaffir Ud Dîn Ibn Zayn Ud Dîn attachant une attention particulière au Mawlid du Prophète. Il a écrit pour lui le livre "At Tanwîr Fî Mawlidil Bachîrin Nazîr" et il le lui a récité personnellement. Le roi l'a récompensé de 1000 dinars ».**

Un des plus grands savants contemporains de ce roi, l'imam Aboû Shâma, le cheikh (guide spirituel et professeur) de l'illustre Imam An Nawawî (Raḥimahoumâl LÂH) a dit : « **Parmi les meilleures innovations de notre époque, il y a les manifestations coïncidant à la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ...** » [Al Qhâdî Youssouf Ibn Ismâ'îl An Nabahânî dans Houdjjetoul LÂHI 'Alâl 'Âlamîne, et d'autres savants].

Le grand disciple de Hâfiz Ibn Hadjar, le grand savant de ḥadîth de son époque, en l'occurrence l'illustre Hâfiz As Sakhâwî (Raḥmatoul LÂHI 'alayhimâ) a dit dans son livre "Al Fatâwâ" : « **la commémoration du Mawlid a été innovée après les 3 premiers siècles de l'hégire. Par la suite, les gens de l'Islam dans les grandes villes des différents pays n'ont cessé de commémorer le**

Mawlid, de donner les différentes sortes d'aumônes durant ses nuits, et de s'appliquer à la lecture de l'histoire de sa noble naissance. Le Mawlid est toujours célébré de nos jours dans le monde musulman dans sa majorité, et cela ne contredit nullement la religion de l'Islam. ».

Même la soi-disant référence des wahhabites (qui aiment bien s'appeler salafistes, même si cette appellation est fautive à leur égard vu qu'ils sont loin du chemin des salafs [pieux prédécesseurs]) - principaux détracteurs de la célébration du Mawlid – Ibn Taymiyyah (Rahimahoul LÂH) a dit : « **Célébrer le Mawlid et le prendre comme une occasion religieuse qui se répète chaque année comme certains le font, il y a en cela une grande récompense pour sa bonne intention, et pour sa glorification du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).** » [Iqhtidâ-us Sirât Al Moustaqhîm Fî Moukhâlafati As-hâb Al Djahîm].

Si on s'efforçait à rapporter les paroles des grands savants approuvant ce roi et son initiative de célébration du Mawlid, la liste serait très longue. On peut tout de même citer certains savants, en dehors des précités, comme Ibn Al Hâdj Al Mâlikî (le cheikh de Ibn Hadjar), Tâdj Ud Dîn As Soubkî, Taqhiyy Ud Dîn As Soubkî, Al Hâfiz Aboû 'Abdallâh At Tounnîssî, Al Hâfiz Ibn Radjab Al Hanbalî, Al Hâfiz Aboû At Tayyib Mouhammad Ibn Ibrâhîm As Soubtî Al Mâlikî, Ash Shihâb Ahmad Al Mouqhrî, Le grand pôle et Imam des malikites de son époque Ahmad Ad Dardîr Al Mâlikî, Al Kamâl Al Adfawî et tant d'autres (Rahimahoum ALLAH).

IMPORTANCE SUR LE FAIT DE CELEBRER LE MAWLID :

Ces dernières paroles de ces illustres savants montrent également l'importance de la célébration du Mawlid. En effet, ALLAH -Exalté soit-IL- a dit : « **et quiconque prend en haute considération les symboles sacrés d'ALLAH cela lui sera meilleur auprès de SON SEIGNEUR** » [Sourate 22 – Verset 30]. IL -Exalté soit-IL- a aussi dit : « **Et quiconque exalte tout ce qui est sacré auprès d'ALLAH, s'inspire en effet de la piété des cœurs.** » [Sourate 22 – Verset 32].

Ces deux versets sont édifiants sur le fait que quiconque se réjouit de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), qui est le plus grand symbole sacré d'ALLAH, peut espérer l'augmentation de sa piété et des bienfaits venant de CELUI qui l'a élu (Exalté soit-IL). Le fait d'organiser ces manifestations pour s'en réjouir, pour se rappeler de ses enseignements et de faire de bonnes actions à l'occasion du Mawlid est sans doute une excellente innovation, comme l'ont si bien dit les illustres et grands savants dont les paroles sont rapportées ci-dessus.

Ceci est d'autant plus avéré qu'ALLAH -Exalté soit-IL- a dit : « **Dis: De La Grâce d'ALLAH et de Sa Miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent.** » [Sourate 10 – Verset 58].

Or, en regardant les textes coraniques et hadiths prophétiques, on voit que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est le plus grand symbole de La Grâce d'ALLAH et de Sa Miséricorde. ALLAH -Exalté soit-IL- en parlant à la Meilleure des Créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), a dit : « **Et Nous ne T'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers.** » [Sourate 21 – Verset 107]. IL a également dit : « **Si ce n'est par une miséricorde de TON SEIGNEUR, car en vérité Sa Grâce sur Toi (Sayyidounâ Mouhammad) est grande.** » [Sourate 17 – Verset 87]. NOTRE SEIGNEUR -Exalté soit-IL- a encore réaffirmé le sens des versets précédents quand IL -Exalté soit-IL- dit : « **Et n'eût été la grâce d'ALLAH sur Toi (Sayyidounâ Mouhammad) et Sa miséricorde, une partie d'entre eux t'aurait bien volontiers égaré. Mais ils n'égareront qu'eux-mêmes, et ne peuvent en rien te nuire. ALLAH a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse, et t'a enseigné ce que tu ne savais pas. Et la grâce d'Allah sur toi est immense.** » [Sourate 04 – Verset 113].

L'ensemble de ces versets montre l'importance de se réjouir de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et de célébrer le Mawlid. En partie, c'est ce qui pousse les savants d'affirmer que celui qui fête l'anniversaire de la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) doit s'attendre à une grande récompense de la part de SON SEIGNEUR. On ne peut se douter du fait que, Le Messager d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est l'origine de toutes les grâces et miséricordes qui se déversent dans cette communauté. Fêter sa naissance, en doublant les actes de dévotion et en rappelant les enseignements du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est sûrement une bonne innovation, vu tous ces arguments irréfutables. L'anecdote sur Aboû Lahab racontée précédemment est très révélatrice.

REPONSE SUR LE FAIT QUE LE MESSAGER D'ALLAH (SALLÂL LÂHOU 'ALYHI WA SALLAM) NE L'A JAMAIS CELEBRE :

Quant au fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), Lui-même ne célébrait pas cette fête malgré cette grande récompense y émanant, ni ces Compagnons, ni les pieux prédécesseurs des trois (3) premiers siècles (Radiyal LÂHOU 'anhoum), cela ne constitue aucunement un argument en faveur des détracteurs. En fait, on avait déjà démontré qu'il existe des innovations qui sont bonnes et même excellentes et que la célébration du Mawlid en fait partie. En plus, dire que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ne célébrait point sa naissance est loin d'être une affirmation juste. On avait signalé plus haut que L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), jeûnait les lundis et y incitait car c'est le jour de Sa Naissance. Le fait qu'il n'a pas appelé à organiser une fête chaque année, comme cela est répandu dans le monde musulman depuis l'initiative du roi d'Irbil (Raḥimahoul LÂH), peut avoir plusieurs raisons.

Parmi ces raisons, il y a le fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est La Plus humble et La Plus modeste des créatures. Ce fait transparaît dans plusieurs occasions. On donne juste deux exemples pour ne pas être trop long.

Plusieurs compagnons comme Aboû Hourayrah, 'Âïcha et d'autres (Radiyal LÂHOU 'anhoum) racontent de la part du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) qui dit : « **Je suis Le Maître des fils d'Adam, je le dis sans prétention** » [Rapportés par Al Boukhârî, Mouslim, Aboû Dâwoûd, At Tirmizî, Ibn Mâdjah, Ahmad, Al Bayhaqî, Ad Dârimî et d'autres]. En commentant, l'une des versions de ce ḥadith se trouvant dans le Saḥîḥ de l'Imam Mouslim (Raḥimahoul LÂH), L'illustre savant An Nawawî (Raḥimahoul LÂH) a dit : « [...]Les savants affirment qu'Il (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'a pas dit “ Je suis le maître des fils d'Adam ” dans le but de s'en vanter ; bien au contraire, Il l'a nié explicitement le fait qu'il s'agisse de prétention dans d'autres narrations rapportées par Mouslim dans le célèbre ḥadith, “ Je suis le maître des fils d'Adam, je le dis sans prétention. ” Il l'a dit pour deux raisons. D'abord par obéissance envers les Paroles de l'Exalté, “ **Et quant aux bienfaits qui te sont accordés de la part de TON SEIGNEUR, raconte-les.** ” [Sourate 93 – Verset 11], ensuite parce qu'il lui est obligatoire de transmettre à son peuple afin qu'il sache, qu'il croit, qu'il agisse conformément à ce qui a été transmis, et qu'Il le respecte (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) comme il sied à son rang et comme ALLAH l'a ordonné. » [Al Mihâdj Sarḥ Saḥîḥ Mouslim Ibn Al Ḥadjjâdj]. Or, on sait pertinemment que célébrer le Mawlid n'a pas ce rang. C'est pour cela qu'aucun savant n'a dit que c'était une obligation. Ils disent que c'est valable et que celui qui le fait peut s'attendre à une grande récompense provenant de SON SEIGNEUR. Par Sa Modestie et Son Humilité, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ne demande pas de célébrer sa naissance par des festivités. Mais, Il a orienté vers le principe avec les ḥadiths qu'on avait vu plus haut pour l'argumentaire de sa validité. Cependant, le fait de reconnaître la suprématie du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) sur tout être humain et la foi en son haut rang auprès d'ALLAH, sont obligatoires et font partie des fondements de L'Islam.

L'autre exemple est le récit de la prescription de l'Azân. 'Abdoullâh Ibn Zayd (Radiyal LÂHOU 'anhou) dit : « **Quand le Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ordonna l'usage d'une cloche pour réunir les gens en vue l'accomplissement de la prière, un homme m'apparut en rêve porteur d'une cloche et je lui dis ô esclave d'ALLAH, vends-tu la cloche ? Qu'en fais-tu ? Me dit-il**

- Nous l'utilisons pour appeler les gens à la prière.
- Ne veux-tu pas que je t'indique un moyen meilleur ?
- Si.

Tu dis : *Allahou akbar, Allahou Akbar. Allahou Akbar Allahou Akbar. Ashehadou an lâ ilâha illal lâh (2 fois). Ashehadou anna Mouhammadan Rassouloul lâh (2 fois). Hayya 'alas salât (2 fois). Hayya 'alal falâh (2 fois). Allahou akbar, Allahou akbar. Lâ ilâha illal lâh.* Ensuite, il recula un peu avant d'ajouter : pour annoncer l'imminence de l'entrée en prière tu dis : «*Allahou akbar, Allahou akbar. Ashehadou an lâ ilâha illal lâh. Ashehadou anna Mouhammadan Rassouloul lâh . Hayya 'alas salat . hayya 'alal falâh . Qhad qhâmatîs salât. Allahou akbar, Allahou akbar. Lâ ilâha illal lâh*». A mon réveil, j'allais en informer le Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) . Il dit : « Ce rêve exprime la vérité, s'il plaît à ALLAH. Va avec Bilal et apprends lui ce que tu as vu et qu'il l'utilise dans l'Azân car sa voix est plus belle que la tienne. » Je partis avec Bilal et je lui appris et il se mit à l'utiliser. Quand 'Oumar Ibn Al Khattâb qui se trouvait chez lui entendit l'appel, il sortit traînant son vêtement en disant : **AU NOM de CELUI qui vous a envoyé ce message porteur de vérité, ô Messenger d'ALLAH, j'avais vu ce qu'il a vu.** » le Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dit alors « **ALLAH soit loué.** » [Rapporté par Ahmad, Abou Dâwoud, At Tirmizî et Ibn Mâdjah].

La question qui peut se poser naturellement est la suivante : Pourquoi une adoration aussi importante que l'Azân et la Iqhâmah, n'est pas enseignée directement par Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ? Alors que certaines écoles comme les hanbalites postulent que l'Azân est une obligation pour toute prière canonique (que l'on soit en groupe ou seul), avec le fait que l'Azân est un grand symbole de l'Islam, comme le connaît tout un chacun parmi les musulmans, comment ça se fait qu'il n'a pas été enseigné par Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), au même titre que les ablutions, la prière et les autres préceptes de l'islam ?

La réponse est évidente : c'est parce que dans l'Azân et la Iqhâmah, il y a l'expression « *Ashehadou anna Mouhammadan Rassouloul Lâh* », qui fait l'éloge du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Etant La plus humble et La Plus modeste des créatures, ALLAH a fait passer l'enseignement de ces adorations par le rêve de ces compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhomâ). Et après, L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a juste approuvé cet enseignement en disant : « **Ce rêve exprime la vérité, s'il plaît à ALLAH. Vas avec Bilal et apprends lui ce que tu as vu et qu'il l'utilise dans l'Azân car sa voix est plus belle que la tienne.** ». Si un acte de dévotion aussi importante et aussi symbolique que l'Azân, parce qu'il y a la vénération du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), qu'Il ne l'a pas initié, que doit-on penser si c'est un acte qui le vénère plus comme la célébration du Mawlid et qui en plus, n'est ni obligatoire, ni un symbole fondamental de l'Islam?

Effectivement, Il a enseigné d'autres actes de dévotion qui le vénèrent comme la Salât 'alan Nabî. Mais, c'est ALLAH qui l'a rendu obligatoire dans Le Coran quand IL -Exalté soit-IL dit : « **Ô vous qui croyez ! Priez sur Lui (Le Prophète [Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam]) et adressez Lui les salutations !** » [Sourate 33 – Verset 56]. Avec cela, Il (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'a pas enseigné de formule sans que les compagnons le demandent.

`Abd Ar-Rahmân Ibn Abî Laylâ (Rahimahoul LÂH) relate : « J'ai rencontré Ka`b Ibn `Adjrah

(Radiyal LÂHOU 'anhou) qui me dit : **"Veux-tu que je te fasse un présent ? Le Prophète - paix et bénédictions sur lui - se présentant un jour devant nous, nous lui dîmes : "Ô Messager d'ALLAH, nous savons comment te saluer, mais de quelle manière devons-nous prier sur toi ?" Il répondit : "Dîtes : "Allâhoumma *salli `alâ mouhammad, wa `alâ âli mouhammad, kamâ sallayta `alâ ibrahîm, wa `alâ âli ibrahîm, innaka hamîdoun madjîd, wa bârik `alâ mouhammad, wa `alâ âli mouhammad, kamâ bârakta `alâ ibrahîm, wa `alâ âli ibrahîm innaka hamîdoun madjîd, SEIGNEUR prie sur Mouhammad et sur la famille de Mouhammad comme Tu as prié sur Ibrahîm et sur la famille d'Ibrahîm, Tu es certes LE TRES DIGNE de louanges, le GLORIEUX ; SEIGNEUR bénis Mouhammad et la famille de Mouhammad comme Tu as béni Ibrahîm et la famille d'Ibrahîm, Tu es certes LE TRES DIGNE de louanges, le GLORIEUX" ».***

Selon Abou Sa`îd Al Khoudrî (Radiyal LÂHOU 'anhou) : « **Nous dîmes : "Ô Messager d'ALLAH, nous savons comment te saluer, mais comment prier sur toi ?" Il répondit : "Dîtes : "Allâhoumma *salli `alâ mouhammadin `abdika wa rasoûlik, kamâ sallayta `alâ ibrahîm, wa bârik `alâ mouhammad, wa `alâ âli mouhammad, kamâ bârakta `alâ ibrahîm, wa `alâ âli ibrahîm, SEIGNEUR prie sur Mouhammad, Ton Serviteur et Messager, comme Tu as prié sur Ibrahîm, et bénis Mouhammad et la famille de Mouhammad comme Tu as béni Ibrahîm et la famille d'Ibrahîm" ».***

Selon Abou Houmayd As Sâ`idî (Radiyal LÂHOU 'anhou) : « **Des gens demandèrent : "Ô Messager d'ALLAH, comment prier sur toi ?" Il répondit : "Dîtes : "Allâhoumma *salli `alâ mouhammadin wa `alâ azwâdjihî wa zourriyyatih, kamâ sallayta `alâ ibrahîm, wa bârik `alâ mouhammadin wa azwâdjihî wa zourriyyatih, kamâ bârakta `alâ âli ibrahîm, innaka hamîdoun madjîd, SEIGNEUR prie sur Mouhammad, sur ses épouses et sa descendance, comme Tu as prié sur Ibrahîm, et bénis Mouhammad, ses épouses et sa descendance, comme Tu as béni la famille d'Ibrahîm, Tu es certes LE TRES DIGNE de louanges, le GLORIEUX" ».***

Ces hadiths sont rapportés dans les Sahîhs de Al Boukhârî et Mouslim et d'autres livres de hadith. Ils mettent en évidence cette raison (modestie et humilité parfaites) qui fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'a pas initié ni incité directement à la célébration du Mawlid.

Il y a aussi, le fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'est pas tenu de faire toute bonne action possible. De toute façon, il est juste tenu d'enseigner les fondements (Al Oussoûl) et de pratiquer les obligations et laisser ce qui est illicite. Quant à faire toute bonne action, il n'en est pas capable de toute façon, car les bonnes actions sont innombrables et infinies, alors que le temps de la mission prophétique est très limité. Il avait aussi le devoir de transmettre Le Message divin sans aucune falsification, de telle sorte que les savants de la communauté puissent reconnaître le bien et le mal.

D'ailleurs, il n'y a que les très grands savants qui arrivent à distinguer certaines choses et savoir les lois d'ALLAH sur certains points. ALLAH -Exalté soit-IL- a dit : « **C'est LUI qui a fait descendre sur Toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part ALLAH. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: «Nous y croyons: tout est de la part de NOTRE SEIGNEUR!» Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.** » [Sourate 3 – Verset 6]. Les enracinés dans ce verset sont les seuls capables de lever les équivoques sur certains points. C'est pour cela que Abou 'Abdillâh Nou'mân

Ibn Bachâr (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « **J'ai entendu L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dire : "Certes, le licite est évident, l'illicite est aussi évident. Mais entre les deux, il y a bien des choses équivoques que bien peu de gens connaissent. "** » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim].

Il y a plusieurs autres raisons qui peuvent pousser Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) à ne pas appeler à la célébration du Mawlid ou, tout simplement à mettre en action toute bonne innovation. L'essentiel c'est le fait que ces pratiques soient conformes aux lois et ne les contredisent point. C'est la raison pour laquelle, les savants ont défini la Souannah comme étant tout ce que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a fait, ou dit, ou consenti. Ils n'ont pas énuméré le fait de laisser ce qu'IL (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a laissé comme étant une souannah. ALLAH - Exalté soit-IL- a dit : « **Prenez ce que Le Messager vous donne; et ce qu'Il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez ALLAH car ALLAH est dur en punition.** » [Sourate 59 – Verset 7]. ALLAH -Exalté soit-IL- n'a pas dit : « **et ce qu'Il n'a pas fait, abstenez-vous en !** ».

D'ailleurs, Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a donné des exemples, à plusieurs reprises, des choses qu'Il (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) n'a pas fait. On donne certains exemples sans s'étaler là-dessus :

- le fait de ne pas ordonner de broser les dents par le siwâk avant toute prière ou ablution,
- le fait de ne pas prier le 'Ichâ tard la nuit,
- le fait de ne pas démolir la Ka'ba et de le reconstruire sur les fondements du Prophète Ibrâhîm (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam),
- le fait de ne pas parler de certaines sciences devant tout un chacun.

Tout cela, et d'autres (en regardant les hadiths, on en voit plusieurs) sont laissés par Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) alors que ce sont des actes méritoires. Le fait de ne pas manger le lézard ou le cheval, par exemple, est permis ; et pourtant Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ne le faisait pas. Pour résumer, tout ce qu'on peut comprendre du fait que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a laissé un acte, c'est que cette chose n'est pas obligatoire. Quant au fait qu'il pourrait être interdit ou permis, cela demande d'autres arguments.

REPONSE SUR LE FAIT QUE LES PIEUX PREDECESSEURS (SALAFS) N'ONT PAS FAIT LE MAWLID :

Quant au fait que les compagnons n'ont pas célébré non plus le Mawlid, alors qu'ils sont les plus amoureux du Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), il y a aussi plusieurs raisons possibles. De toute façon, les compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhou) ont laissé plusieurs actes très importants pour le musulman de notre époque.

Le rassemblement du CORAN sur un support en papier a été fait à l'époque de Sayyidounâ 'Ousmâne Ibn 'Affân (Radiyal LÂHOU 'anhou), alors qu'il y a deux (2) khalifes l'ont précédés.

Le premier Azân, le jour de vendredi, a été instauré par lui-même. Pourtant, Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et ses (2) premiers khalifes (Radiyal LÂHOU 'anhoumâ) ne l'avaient jamais fait. Est ce que cet Azân était mauvais pendant le règne de ces derniers ? Seuls certains wahhâbites osent le dire. Qu'ALLAH nous préserve de la parole des ces ignares qui osent dire cette abomination à l'égard de Notre Bien-Aimé Sayyidounâ 'Ousmâne (Radiyal LÂHOU 'anhou) !

Le fait d'unir les musulmans dans les mosquées, pour des prières surérogatoires, pendant les nuits de Ramaḍân, est instauré par Sayyidounâ 'Oumar alors qu'il y a un khalife, Sayyidounâ Aboû Bakr (Radiyal LÂHOU 'anhoumâ) qui l'a précédé. Avant ce jour précis qu'ils ont commencé à le faire, c'était une mauvaise pratique ?

Le fait de compiler les hadiths dans des livres, ou de les classer selon les chapitres de Fiqh, ou de compiler que les hadiths authentiques dans un livre, ont respectivement vu le jour avec les imams Az Zouhrî, Mâlik et Al Boukhârî (Radiyal LÂHOU 'anhoum). Est ce que tout cela était mauvais avant l'avènement de ces grands imams ?

Les sciences comme le Mous_talah Al hadith, le fiqh, la méthodologie de fiqh (Oussoûl Al Fiqh), la grammaire (An Nahw), Al 'aqhîdah (croyance dogmatique), As Sîrah (biographie du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam)) et d'autres sciences ont été innovées bien après la période des compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhoum). Ces sciences sont elles bonnes à apprendre ? Ou au contraire, doit-on juger qu'il est harâm de l'apprendre, surtout celles qui sont des sciences strictement religieuses, vu qu'elles ont été innovées bien après la vie du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ? Aucun savant, ou musulman ne dira que c'est harâm. Au contraire, l'apprentissage de chacune de ces sciences est obligatoire pour au moins un groupe de chaque nation (Fard Kifâyah).

Tout ceci montre que, le fait que les compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhoum) n'aient pas commis un acte ne signifie aucunement que ce n'est pas méritoire, encore moins que c'est mauvais. Le verset qui dit : **«Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous.»** [Sourate 5 – Verset 3] ne veut point dire ce que veut comprendre les détracteurs, souvent ignorants. Ce verset veut dire, tout simplement, que les bases et fondements de l'islam sont établis. D'ailleurs, après ce verset, Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a enseigné bien d'autres choses, car Il a vécu au minimum six (6) mois après. D'autres versets et sourates ont été révélés après ce verset, comme cela est connu dans les sciences coraniques ('Ouloûm Al Qhour ân), qui est d'ailleurs un ensemble de sciences innovées (car érigées comme telles) bien après les compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhoum).

En plus, les compagnons et les pieux prédécesseurs (Radiyal LÂHOU 'anhoum) suivaient le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dans toutes ses actes. Donnons l'exemple de 'Abdoullâh Ibn 'Oumar (Radiyal LÂHOU 'anhoumâ) imitant Le Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) jusqu'à se coucher, dormir, descendre là où Ce Dernier (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) le faisait, même s'il est pressé. Les compagnons (Radiyal LÂHOU 'anhoum) souriaient et devenaient joyeux juste parce qu'ils sont montés sur leurs chevaux de la même manière que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) le faisait. Les hadiths appelés « mousalsal » (dont chaque rapporteur dit ou fait la même chose que son prédécesseur) montrent cette réalité incontestable. Or, les dernières générations, ne sont plus attachées à la Sounnah, comme les pieux prédécesseurs des trois (3) premières générations. Même les détracteurs sont d'accord sur ce fait. C'est pour cela que les savants ont apprécié la célébration du Mawlid, si toutefois cela permet de multiplier les efforts dans les actes de dévotion et d'accroître notre amour envers Celui qui est Le Sauveur de l'humanité (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Les pieux prédécesseurs des premiers siècles n'en avaient pas du tout besoin comme nous autres derniers venus.

ECLAIRCISSEMENT SUR LE FAIT QUE LA DATE EXACT DU MAWLID EST IGNOREE :

Les détracteurs peuvent dire également : « de toute façon, on ne connaît pas la date exacte de La Naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam), comment peut-on la fêter ? ».

La réponse est presque évidente. Quand les savants instaurent ce jour (12 Rabî' Al Awwal) comme fête et organisent des festivités à cette occasion, le but était juste de se rappeler de La Noble Biographie du Messager d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et pour que le commun des

musulmans retrouve une occasion de retourner aux enseignements de la Meilleure des Créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). La date n'a pas trop d'importance, à cet effet. C'est pour cela qu'on voit les érudits organiser des manifestations dans d'autres nuits, parfois même hors de ce mois béni de Rabî' Al Awwal, qu'ils dédient à Leur Bien-Aimé, Sayyidounâ Mouhammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam).

En plus, l'écrasante majorité des historiens affirment que Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est né le 12 Rabî' Al Awwal. Comme chaque domaine, ce sont les spécialistes qui donnent le ton, on ne peut que leur faire confiance. Si, à chaque fois que les spécialistes d'une science divergent sur une question donnée on s'abstient, la presque totalité des actes serait abandonnée, en commençant par les piliers de l'islam. Quiconque connaît les divergences, entre les fouqhahâ° (juristes) sur les conditions de la prière, sur les obligations des ablutions mineures et majeures, sur ce qui les annule, etc, comprendra ce qu'on vient d'expliquer.

A travers cette réponse, il paraît clairement que les détracteurs ne cherchent que des prétextes et n'ont, en réalité, aucun fondement pour leur thèse.

PRECISION IMPORTANTE SUR LE MAWLID ET REPOSE SUR LE FAIT QUE LE MAWLID PUISSE ETRE SOURCE DE DEBAUCHES :

Ce qu'il incombe de préciser, c'est que les savants ont mis en place des règles pour pouvoir célébrer le Mawlid dans des festivités. Il y a le fait de s'éloigner de toute interdiction (harâm). Dans le cas contraire, la célébration en manifestations ou en festivités serait tout simplement bannie. Il y a aussi le fait de respecter scrupuleusement la Sounnah, de multiplier les actes de dévotion et de se rappeler de la vie du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et de ses enseignements. Ceci constitue également une réponse aux détracteurs qui disent que ces festivités sont des moyens pour faire le harâm. Si certains le considèrent ainsi, ce n'est pas le cas des musulmans qui aiment leur Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) et qui suivent le pas des grands savants de cette communauté.

MISSIVE AUX DETRACTEURS :

Les détracteurs, eux-mêmes, organisent des conférences, des congrès, des grandes réunions et d'autres événements où il y a les mêmes risques. Est ce pour autant qu'ils ont délaissé toutes ces manifestations religieuses ? Bien évidemment non ! Pourquoi alors interdisent-ils le Mawlid sous ce prétexte ?

Quant au fait que le Mawlid est un moyen vers l'extrémisme et l'associationnisme, ce sont des paroles aberrantes, sans fondement. Ce n'est même pas la peine de s'y étaler. Eux (les wahhabites), organisent chaque année, une manifestation, pour célébrer la naissance de leur vrai guide spirituel (heureusement que ce ne sont point les pieux prédécesseurs) Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb, pendant une semaine entière. Un de leurs plus grands guides de cette époque, Mouhammad Ibn Sâlih Al 'Outhaymîn (Ibn 'Outhaymîn), parmi tant d'autres des leurs, a bien décrété cette fatwâ qui est bien suivie alors qu'il a dit : « **Célébrer la naissance du Messager (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) est une innovation (*bid'ah*) et est illicite (harâm)** » [fatâwâ Al 'Aqhîdah].

C'est à la page suivante de ce même livre (qui est en fait sous forme de questions-réponses), que la question suivante lui a été posée : « quelle est la différence entre ce qui est appelé la semaine Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb et la fête pour commémorer la naissance du Prophète, afin qu'on puisse blâmer celui qui fête la seconde et non celui qui fête la première ? »

Ibn 'Outhaymîn répond : « **Premièrement, la semaine de Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb n'est pas considérée comme étant un acte de dévotion par lequel on cherche l'Agrément (ou**

La Proximité) d'ALLAH, mais c'est un acte pour lever le doute que certaines personnes ont à son sujet. Et cela montre combien ALLAH a comblé les musulmans à cause de cet homme.

Deuxièmement, ce n'est pas quelque chose de répétitif et qui se perpétue comme le sont les autres fêtes, et c'est une chose évidente chez les gens. Et (cette semaine) est vraiment aussi pour faire connaître cet homme à beaucoup de gens, à ceux qui ne le connaissent pas. »

[Fatâwâ Al 'Aqhîdah]

Cette attitude est une preuve évidente de leur égarement. A travers cette réponse, on décèle plusieurs choses.

Premièrement : si leur fête n'est pas un acte de dévotion, par laquelle on cherche L'Agrément d'ALLAH, pourquoi la célèbrent-ils ? Pour jouer ou s'amuser ? Nous autres membres de Ahl As Souannah wal Djamâ'h (contrairement aux membres de la secte wahhabite), on célèbre la naissance du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) pour se rapprocher d'ALLAH et avoir Son Agrément. D'après 'Oumar Ibn Al Khattâb (Radiyal LÂHOU 'anhou) a dit : « J'ai entendu L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) dire : « **Les actes ne valent que par leurs intentions, et chacun n'a que ce qu'il a comme intention (à travers son acte) » »**. [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim].

Deuxièmement : ils prétendent que Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb est un héros de l'Islam. Certes, il est un héros, mais dans un sens extrêmement négatif, comme l'affirment ses contemporains. Donnons l'exemple du commentateur de Boulough Al Marâm, en l'occurrence l'illustre Imam As Şan'ânî dans son poème célèbre où il le fustige lui et ses alliés ; L'Imam des hanafites de son époque (le plus grand juriste des hanafites des derniers siècles), l'Imam Ibn 'Âbidîne dans son livre le plus célèbre livre Radd Al Mouhtâr 'alâ Dourr Al Moukhtâr (livre de référence de l'école hanafite); L'imam des Malikites de son époque As Şâwî dans son célèbre exégèse, Hâchiyat As Şâwî 'alal Djalâlayni ; sans même compter son propre grand frère, Le Cheikh Soulaymân Ibn 'Abd Al Wahhâb dans un livre spécial sur cette secte (le wahhabisme) intitulé Sawâ'iqhoul Ilâhiyyah fî Ar Radd 'alal Wahhâbiyyah. Toutes ces grandes figures et d'autres grands savants (Raḥimahoum ALLAH) de son époque le considéraient comme étant un grand ennemi de l'islam et des musulmans. Seuls les wahhabites (ses disciples) le vénèrent.

Troisièmement : Le vrai problème des wahhabites avec le Mawlid est le fait que ce soit une innovation. Comme les adeptes de cette secte considèrent toute innovation comme étant mauvaise, sans se soucier des avis des grands savants de cette communauté mouhammédienne, ils ne peuvent imaginer que célébrer le Mawlid puisse être bonne comme l'est leur fameuse semaine, alors que le principe est le même. En réalité, les wahhabites ont déjà des opinions sur les sujets, avant même de prendre en considération les textes. Cela les induit souvent en erreur. C'est pour cela que malgré les preuves irréfutables, ils s'obstinent à refuser la vérité évidente. Cela fait également qu'ils interprètent souvent mal les textes sacrés, comme cela paraît nettement dans ce sujet.

Quatrièmement : Le fait de dire que la célébration de cette semaine qui coïncide avec la naissance de leur chef n'est pas répétitive et perpétuelle, est un grand mensonge. Chaque année, cette semaine se fête. Si cela n'est pas répétitif comme les autres fêtes, comment peut-on qualifier ces manifestations d'annuelles, alors ? De toute façon, tous ceux qui connaissent les wahhabites savent qu'ils n'hésitent point à mentir ou falsifier les paroles (des savants et de leurs détracteurs) pour défendre l'indéfendable (les avis desquels ils divergent des grands savants) et pour justifier leurs attaques infondées sur d'autres musulmans qui sont souvent des pieux.

Cinquièmement : Ce qu'on a toujours évité de penser est apparu de manière claire et évidente dans ces propos. Il s'agit du fait qu'ils n'aiment vraiment pas Le Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) comme un musulman doit l'être. Pourquoi faire connaître leur chef à l'occasion de

l'anniversaire de sa naissance serait plus important que faire connaître La Meilleure des créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) pour la même occasion ? Notre bonne opinion envers tout musulman ne nous permet pas de penser à la réponse évidente à cette question.

Malgré ces évidences, les adeptes du wahhabisme pensent que le discours d'Ibn 'Outhaymîn, et tant d'autres qui pensent de la même manière, est correct. Mais, cela ne nous étonne point, car « **Celui qu'ALLAH prive de lumière n'a aucune lumière.** » [Sourate 24 – Verset 40].

On fera également, dans le futur, inchâ ALLAH, un dossier pour dévoiler réellement cette secte dangereuse qui séduit tout ignorant, sous le nom des salafs (qui sont les musulmans vertueux des trois premiers siècles de l'hégire) et sous le sigle du Coran et de la Sounnah, sans réellement se conformer à tout cela. ALLAH -Exalté soit-IL- a dit : « **Dis: «Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien.** » [Sourate 18 – Versets 103 et 104].

Certes, à notre époque, les Ahl Us Sounnah Wal Djamâ'ah (vrais suivants des salafs) se soucient peu de l'islam et des enseignements du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam). Ce sont les gens des sectes (comme les wahhabites et les chiïtes) qui essaient de se conformer tant soit peu aux pratiques religieuses. Mais, cela est juste dû au recul de la piété et le fait que la communauté a tourné le dos aux enseignements prophétiques. L'Envoyé d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) a dit : « **Certes, cette religion a débuté comme quelque chose d'étrange, elle redeviendra étrange comme elle a débuté, faites donc la bonne annonce aux gens étranges (fa Touûbâ lil ghourabâ°).** » . Il lui fût dit : « **Ô Messenger d'ALLAH qui sont les gens étranges ?** ». Il répondit : « **il s'agit de ceux qui font revivre ma Sounnah après moi, puis l'enseignent aux serviteurs d'ALLAH.** » [Rapporté par Mouslim, Ibn Mâdjah, Ibn Khouzaymah, Khaṭīb Al Baghdâdî et d'autres]. Qu'ALLAH nous aide à se conformer de nouveau au Coran et à La Sounnah, de même que suivre les pas des grands savants de cette communauté, par considération du Haut degré spirituel de Notre Bien-Aimé Mouḥammad (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) !

Cependant, les questions précédentes et suivantes sont destinées aux adeptes de cette secte qui rejettent avec ardeur la célébration du Mawlid. Les autres questions sont les suivantes :

Pourquoi célébrer la naissance de Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb pendant une semaine serait plus valeureux que celle du Prophète (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) pendant une nuit ?

Pourquoi célébrer la naissance du Messenger d'ALLAH (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) serait source d'associationnisme et non celle de Mouhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb ?

C'est à nous autres défenseurs de la Sounnah et du Mawlid, de leur poser ces questions.

Qu'ALLAH nous montre la vérité et nous aide à la suivre ! Qu'ALLAH nous montre le faux et nous en éloigne ! Qu'IL accroît notre foi et notre amour envers La Meilleure des créatures (Sallâl LÂHOU 'alayhi wa sallam) ! Salât et Salâm sur Celui qui nous a guidés vers la droiture, L'Elu d'ALLAH, Sayyidounâ Mouhammad, de même que Sa Noble Famille pure et sainte, Ses Compagnons immaculés, et tout musulman croyant, jusqu'au jour où la vérité éclatera (et que les détracteurs du Mawlid regretteront leur position sur ce sujet) !

Wal LÂHOU -Ta'âlâ- A'lam !

www.eutoumaodo.com